



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E79425

VALABLE JUSQU'AU 28/11/2024

ÉDITÉ LE 20/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1977

Forme juridique : SARL

Capital : 38 112

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EPINAL 1977B00041

Siret : 309 918 902 00029

Code NACE : 7010Z

Numéro caisse de congés payés : 4036222

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 141834636

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 141834636

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : ACMB - ATELIERS DE CONSTRUCTION MAISONS BOIS

26, RUE L'ETANG L'ABBE
88600 GRANDVILLERS

Téléphone : 03 29 65 93 66

Portable : 06 80 20 63 64

Site Internet : www.acmb88.com

E-mail : contact@acmb88.com

Responsabilité légale :

PETITDEMANGE LÉOPOLD GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Charpentier, Menuisier)	08/10/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANCY
18 ALLEE DE LONGCHAMP
54600 VILLIERS LES NANCY

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.